

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 07 mars 2024**

***Etaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné procuration à Mme SYLVAIN  
Mme LARDET-ROMBEAUX a donné procuration à Mme CHEVALIER  
Mme CALABRE a donné procuration à M.LANTERI  
Mme BENICHOU a donné procuration à M.LACHAS  
M.BOULTAME a donné procuration à Mme JOSÉ

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, FAUQUEUR, FIDI, JASON, SOULIER-SOTGIU ainsi que Mrs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240313-3-6-03-2024-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2024  
Date de réception préfecture : 15/03/2024

***Monsieur Jean-Marie ROLLET est désigné secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 3.6/03/2024

NOMENCLATURE ACTES :

8.8 Environnement

#### **OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION ET IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) SUR LE TERRITOIRE DE VAUREAL**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur David BEDIN, adjoint au Maire chargé de l'aménagement, des équipements publics, du développement durable et des mobilités,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER,

VU la concertation publique qui s'est tenue du 17 au 24 janvier 2024,

VU la consultation de la commission « Espace public, urbanisme et travaux » en date du 29 février 2024,

**CONSIDERANT** que notre pays est confronté à une triple urgence climatique, énergétique et géopolitique, qui rend nécessaire le développement accéléré des énergies renouvelables (éolien, méthanisation, géothermie, phovoltaïque/solaire...),

**CONSIDERANT** que les ZAENR sont des secteurs géographiques au sein desquels les projets de production d'énergies renouvelables pourront bénéficier d'avantages d'ordre économique (bonification du tarif de revente de l'énergie produite par exemple) et administratif (simplification de certaines procédures),

**CONSIDERANT** que les zones doivent être précisées pour chaque source d'énergie renouvelable à l'exclusion de l'éolien, le département ayant délibéré contre,

**CONSIDERANT** qu'il appartient aux communes de définir les ZAENR qu'elles souhaitent voir mises en place sur leur territoire après une concertation locale avec les habitants.

**CONSIDERANT** la concertation locale s'est tenue du 17 au 24 janvier 2024,

**CONSIDERANT** que suite à cette concertation, il est proposé que toute la commune soit concernée par les 5 filières suivantes d'énergies renouvelables : géothermie, photovoltaïque, solaire thermique, biomasse et récupération de chaleur,

**CONSIDERANT** qu'une fois ce zonage validé, la délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour transmission à la Préfecture, via son Système d'Information Géographique avec l'ensemble des zonages des villes de l'agglomération,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

*(5 abstentions : Mmes Disant et José / Mrs Boultame, Constantin et Le Cunff)*

**ARTICLE 1 : DE DEFINIR** comme Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur le territoire communal les zones figurant en annexe (5 cartographies : géothermie, photovoltaïque, solaire thermique, biomasse et récupération de chaleur).

**ARTICLE 2 : DE VALIDER** la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral, à l'instruction des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Val d'Oise, ainsi la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

**ARTICLE 3 :** Le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**



**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

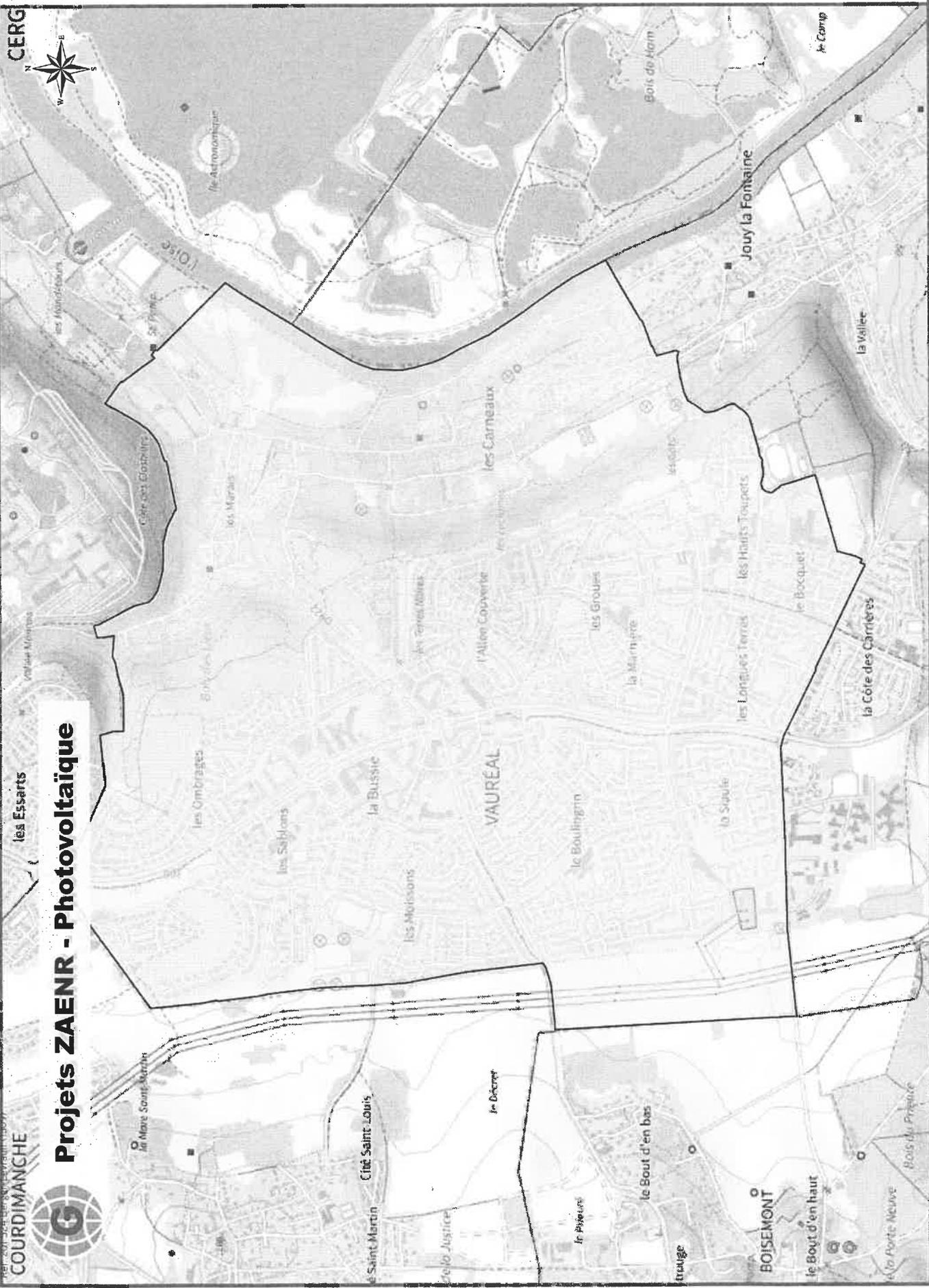
**Date de mise en ligne :**

.....

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*







- Photovoltaïque
- Limites administratives
- Limite d'agglomération
- Limite de commune

Accusé de réception en préfecture  
 095-219506375-20240313-3-6-03-2024-DE  
 Date de télétransmission : 15/03/2024  
 Date de réception préfecture : 15/03/2024



Sources: CA de Cergy-Pontoise

Imprimé via <https://geoaggllo.cergy-pontoise.fr>  
 le 05/02/2024

# Projets ZAENR - Photovoltaïque

COURDIMANCHE

les Essarts

CERGY





